

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 11
VOTANTS : 13
POUVOIRS : 2

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 aout 2026**

Date de convocation : 05/08/2026
Date d'affichage : 05/08/2026

*L'an deux mille vingt-six, le onze aout à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de ZETTING s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur FOUILHAC-GARY Bernard, Maire*

*Présents : FOUILHAC GARY Bernard, KOELSCH Guillaume, MULLER Laurent, EHRE Myriam,
HENRICH Marie-Paule, PEIFER Magali, MEYER Agnès, BODO Bénédicte, LETT Nicolas, MEYER
Steve, ELIAS Nicolas*

Absents représentés/excusés :

SORRENTINO Claudia

SCHLEGEL Régis

LE GUEN Jessica, procuration à EHRE Myriam

STERN Quentin, procuration à ELIAS Nicolas

Absents non excusés :

M. le Maire ouvre la séance à 18 h 00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.
Les procurations suivantes ont été déposées :

- LE GUEN Jessica, procuration à EHRE Myriam
- STERN Quentin, procuration à ELIAS Nicolas

Le quorum, avec 11 présents, étant atteint en début de séance, le conseil municipal peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 02 juillet 2026

FINANCES – MARCHES PUBLICS

3. Marché public de travaux rue de la forêt rue de la barrière – classement sans suite pour motif d'intérêt général (1.1)

DIVERS ET COMMUNICATION

4. Décisions par délégations
5. Divers et communication

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Vu l'article L2121-15 du CGCT

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Bénédicte BODO secrétaire de séance.

2. DCM2026049- Approbation du procès-verbal de la séance du 02 juillet 2026

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 02 juillet 2026

Après en avoir pris connaissance, et sans remarque particulière,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- adopte le procès-verbal de la réunion 02 juillet 2026

Quorum : 11

Résultats du vote : 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention

FINANCES PUBLIQUES - MARCHES

6. DCM2026050 - Marché public de travaux rue de la forêt rue de la barrière – classement sans suite pour motif d'intérêt général (1.1)

Sur le rapport du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la procédure de consultation engagée le 23 juin 2026 en vue de la passation du marché public de travaux intitulé « Aménagement rue de la forêt – de la barrière » ;

Vu l'article R.2185-1 du Code de la commande publique, qui dispose que « *l'acheteur peut, à tout moment, déclarer une procédure sans suite. Les candidats en sont informés. La décision est motivée.* »

Considérant qu'il est apparu nécessaire de **redéfinir le phasage des travaux** afin d'assurer une meilleure organisation et programmation de l'exécution de l'opération, ainsi que de **modifier les pièces techniques du dossier de consultation**, ces adaptations ayant une incidence significative sur la définition du besoin et les conditions d'exécution des prestations ;

Considérant que ces modifications substantielles ne permettent pas de poursuivre la procédure de passation engagée dans des conditions garantissant le respect des principes fondamentaux de la commande publique, notamment l'égalité de traitement des candidats et la transparence de la procédure ;

Considérant qu'il y a lieu, pour ce **motif d'intérêt général**, de déclarer sans suite la procédure de consultation et de relancer une nouvelle procédure sur la base d'un dossier de consultation actualisé ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention

DÉCIDE :

Article 1 – Déclaration sans suite

La procédure de passation du marché public de travaux relative à l'opération Aménagement rue de la forêt – de la barrière », lancée le 23 juin 2026 est déclarée **sans suite** pour **motif d'intérêt général**, en raison de la nécessité de procéder à une **redéfinition du phasage des travaux et des pièces techniques**, conduisant à une modification substantielle du besoin de la collectivité.

Article 2 – Nouvelle consultation

Une nouvelle procédure de passation sera engagée après finalisation des études, du phasage des travaux et des pièces techniques correspondantes.

Article 3 – Exécution

Monsieur le Maire est autorisé à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment à notifier la décision de déclaration sans suite à l'ensemble des candidats ayant participé à la consultation et à lancer une nouvelle procédure de passation.

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet des recours suivants :

- référé précontractuel (articles L.551-1 et suivants du Code de justice administrative), pouvant être exercé avant la signature du contrat ;
- référé contractuel (articles L.551-13 et suivants du Code de justice administrative), pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du Code de justice administrative ;
- recours de pleine juridiction, conformément à la décision du Conseil d'État du 4 avril 2014, *Département de Tarn-et-Garonne*, ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé et pouvant être exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, notamment au moyen d'un avis ;
- recours pour excès de pouvoir (articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative) contre la présente décision administrative, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Quorum : 11

Résultats du vote : 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Divers et communication

18. Décisions prises par délégation

M. Le Maire informe l'assemblée des décisions prises par délégation établies conformément à la délibération du conseil municipal du 27 mars 2026 prise en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N° décision	Date	Objet	Nomenclature Actes
DEC2026038	08/07/2026	Marchés publics - RUDOLPH - achat balayeuse ramasseuse trainée - 6500 € ht	1.1. Marchés publics
DEC2026039	09/07/2026	Renonciation au droit de préemption – parcelle rue des abeilles	2.3. Droit de préemption urbain
DEC2026040	22/07/2026	Renouvellement concession funéraire 35 1996	3.2. Aliénations
DEC2026041	22/07/2026	Convention de mise à disposition chaises CP - commune de Neufgrange	1.4. Autres types de contrats
DEC2026042	30/07/2026	Marchés publics - CTLEC - gaine téléphonie terrain rue église - 750 € HT	1.1. Marchés publics
DEC2026043	01/08/2026	Renouvellement concession funéraire 36 1996	3.2. Aliénations
DEC2026044	04/08/2026	Achat concession funéraire columbarium C33 2026	3.2. Aliénations
DEC2026045	03/08/2026	Fongibilité des crédits m57- virement de crédit chp66 art 66111	7.1. Décisions budgétaires

19. Divers et communication

a) Reprise du restaurant

M. le Maire présente aux membres du conseil municipal un état listant les différentes prises de contact qu'il a eu pour une reprise du restaurant.

Les personnes intéressées ont, soit répondu à l'annonce sur le Bon Coin, soit pris contact suite à une information par bouche à oreilles. Certains se positionnent uniquement sur la reprise du restaurant, sans utiliser le logement.

Plusieurs visites ont eu déjà eu lieu et d'autres sont potentiellement à venir.

M. le Maire prévoit de transmettre aux personnes intéressées un courriel leur demandant des informations complémentaires sur leur projet (horaires d'ouverture, cuisine proposée, projection financière...) et leurs disponibilités pour une présentation en mairie. Il leur transmettra également en copie les DPE effectués ainsi que les baux de location.

M. le Maire déclare la session close. La séance est levée à 19 h 15.

Le secrétaire de séance
Signé : BODO Bénédicte



Le Maire,
Signé : Bernard FOUILHAC GARY

**La présente séance comporte les délibérations n° 2026049 à DCM2026050
Et les décisions par délégation n° 2026038 à n° 2026045**

N° DCM/ DECISION	OBJET	NOMENCLATURE ACTES
DCM2026049	Approbation du compte rendu de la séance du 27 mars 2026	5.2
DCM2026050	Marché public de travaux rue de la forêt rue de la barrière – classement sans suite pour motif d'intérêt général	1.1
DECISIONS PAR DELEGATION		
DEC2026038	Marchés publics - RUDOLPH - achat balayeuse ramasseuse trainée - 6500 € ht	1.1
DEC2026039	Renonciation au droit de préemption – parcelle rue des abeilles	2.3
DEC2026040	Renouvellement concession funéraire 35 1996	3.2
DEC2026041	Convention de mise à disposition chaises CP - commune de Neufgrange	1.4
DEC2026042	Marchés publics - CTLEC - gaine téléphonie terrain rue église - 750 € HT	1.1
DEC2026043	Renouvellement concession funéraire 36 1996	3.2
DEC2026044	Achat concession funéraire columbarium C33 2026	3.2
DEC2026045	Fongibilité des crédits m57- virement de crédit chp66 art 66111	7.1